



N° 2025/UR/112

## AUTORISATION POSE DE BENNE

Le Maire de la ville de MAZINGARBE,

**VU** la demande en date du 27 juin 2025 par laquelle Monsieur Martin VASSEUR, sollicite l'autorisation de mettre une benne située devant l'entrée du garage, avec un empiètement sur le trottoir du 23 rue Victor Hugo ;

**VU** la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1, L.2212-2 et suivants ;

**VU** le code de la voirie routière et notamment l'article L.113-1 ;

### AUTORISE

Le bénéficiaire est autorisé à poser une benne devant l'entrée du garage et avec un empiètement sur le trottoir du 23 rue Victor Hugo, avec des cônes de sécurité, tout en maintenant un passage pour les piétons, à charge pour lui de se conformer aux dispositions du règlement ci-dessous et aux conditions spéciales suivantes :

- La benne ne devra en aucune manière entraver le libre écoulement des eaux.
- Elle devra être correctement visible la nuit.
- La présente autorisation est accordée le temps nécessaire à l'exécution des travaux prévus du 3 juillet au 11 juillet 2025.

*Le pétitionnaire est responsable de tous les accidents et dommages auxquels la présente autorisation pourrait donner lieu et devra prendre toutes les précautions nécessaires pour les prévenir, **notamment sécuriser la benne par du rubalise.***

Fait à Mazingarbe, le 27 juin 2025,

Le Maire  
Laurent POISSANT.



Hôtel de ville  
42 Rue Alfred Lefebvre | 62670 Mazingarbe  
Tél : 03 21 72 78 00 | Fax : 03 21 72 78 00

[mairie@ville-mazingarbe.fr](mailto:mairie@ville-mazingarbe.fr) | [www.ville-mazingarbe.fr](http://www.ville-mazingarbe.fr)



**BASSIN  
MINIER**  
NORD - PAS DE CALAIS  
PATRIMOINE MONDIAL